

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 MAI 2024

JG/AC

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 3 mai 2024, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 13 mai 2024 à 20h00**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 - SANTAIS Béatrice	8 -	15 - GOLEC Philippe	22 -
2 - Yves PAVILLET	9 - MUNIER Yannick	16 - CROZET Irène	23 - NOUAIS Jérôme
3 - VITTON-MEA Emilie	10 - FAVRE Michelle	17 - ROCHER Lakshmi	24 - TEIXERA Lucie
4 - BUISSON André	11 - BRUNET Didier	18 - DURET Stéphanie	25 - FETTAH Mohamed
5 - CONAND Anne	12 - COMPOIS Sylvie	19 - CHEVROT Vincent	26 -
6 - FAUCONET David	13 - CORTADE Thierry	20 - HAND Fabrice	
7 - PIAGET Chantal	14 - PITTNER Franck	21 - BRUAND Thierry	

Excusés : Brigitte GRANDCHAMP, MARANDET Yannick (pouvoir à CHEVROT Vincent), CEFALU Alexia (pouvoir à FAVRE Michelle).

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme NOUAIS

N° 13-05-2024/29

Budget Espace François Mitterrand n°13202 - Décision modificative n°1

Lors du budget primitif, les crédits ouverts pour le spectacle de Gautier Capuçon ont été inscrits au chapitre 011 « Charges à caractère général ». Toutefois, ce spectacle n'a pas fait l'objet d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle mais d'un contrat de travail entre la Ville et les artistes. Par conséquent, les crédits auraient dû être prévus au chapitre 012 « Frais de personnel ». Il convient donc d'effectuer une décision modificative de budget afin d'ajuster les crédits.

Le montant du salaire et des cotisations sociales s'est élevé à 18 560 euros. Il est donc proposé au Conseil municipal de basculer les crédits initialement prévus au chapitre 011, au chapitre 012. L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement qui s'élève à 519 570 euros reste inchangé.

La décision modificative se résume comme suit (sont uniquement indiqués dans le tableau ci-dessous les comptes mouvementés) :

Compte	Libellé	Crédits ouverts	DM 1	Total crédits
F	FONCTIONNEMENT			
D	DEPENSE	519		519 570,00
		570,00 €		€
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	278	- 18	259 840,00
		400,00 €	560,00 €	€
618	Divers	69	- 18	50 440,00
		000,00 €	560,00 €	€
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	67	18	85 560,00
		000,00 €	560,00 €	€
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	65		65 000,00
		000,00 €	- €	€
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	- €	336,00 €	336,00
				€
6411	Salaires, appointements, commissions de base	- €	13	13 050,00
			050,00 €	€
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	- €	2	2 088,00
			088,00 €	€
6453	Cotisations aux caisses de retraites	- €		753,00
			753,00 €	€
6454	Cotisations au Pôle Emploi	- €		267,00
			267,00 €	€
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	2	2	4 023,00
		000,00 €	023,00 €	€
6475	Médecine du travail, pharmacie	- €		43,00
			43,00 €	€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

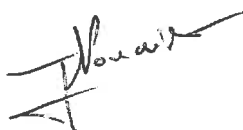
- **APPROUVE** la première décision modificative du budget annexe Espace François Mitterrand.

AINSI DELIBERE LES JOUR

MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance

Jérôme NOUAIS




Le Maire



Béatrice SANTAÏS